

Rabat, le 05/12/2017

AUX
Concurrents ayant retirés ou téléchargés
le CPS/RC relative à l'AO n°25/2017

Objet : Réponse à une demande d'éclaircissement formulé par un soumissionnaire concernant l'appel d'offres ouvert N°25/2017 relatif à l'étude et le développement d'une application mobile de covoiturage au profit de l'agence marocaine de l'efficacité énergétique

Suite à la demande d'éclaircissement d'un concurrent sur l'appel d'offres cité en objet à savoir :
Est-ce que les experts métiers à mobiliser exécuteront leurs missions obligatoirement au siège de l'AMEE ?

Pour l'exécution du marché, la présence des experts au locaux de l'AMEE est obligatoire pour les prestations nécessitant une présence physique sur les lieux tel que la formation, les présentations, les réunions de validation des livrables,.....

Restant à votre disposition pour toutes les informations complémentaires

Bonne réception

